

Langues : 1 prof sur 3 non formé

Jusqu'à 30 ou 35 % des profs sans titre requis

On parle beaucoup des cours de langues. Des cours d'arabe (lire ci-contre), mais aussi de néerlandais ou d'anglais. Au moment où la ministre de l'Éducation, Mario-Martine Schyns (cdH), confirme qu'il va falloir engager 500 enseignants (même plus, puisqu'il s'agit d'équivalents temps plein) pour répondre au renforcement des cours de langues prévu dans le Pacte d'excellence, elle doit avouer qu'un prof de langues recruté sur quatre, voire même sur trois, ne dispose pas des titres requis, ni même suffisants...

Depuis deux ans, dans les écoles fondamentales, des enseignants de seconde langue ont été engagés sans disposer du titre requis ni même du titre suffisant : 35 % des profs d'anglais et 26 % de ceux de néerlandais. Dans le secondaire inférieur, ce pourcentage atteint 26 % des profs d'anglais, 27 % des profs de néerlandais et 18 % des profs d'allemand. Dans le secondaire supérieur, on atteint même 30 % pour les profs de néerlandais, 16 % pour ceux d'allemand et 9 % pour ceux d'anglais (9 %). Ces statistiques qui « piquent les yeux » en confirment d'autres d'avril 2017 : on estimait alors qu'entre 24 et 33 % des enseignants recrutés depuis un an et

demi dans le secondaire (toutes matières confondues) disposaient d'un titre « en pénurie », ce qui signifie que le prof n'a pas été formé pour la matière qu'il dispense.

La course au prof de langues ressemble donc aussi à une ruée vers l'or. Parfois, les directeurs trouvent des candidats, parfois pas... « Il existe un nombre de cours non dispensés faute d'enseignants », a lâché la ministre au

Parlement francophone en expliquant à quel point il était complexe de lister ces classes privées de professeur de langue.

Un reportage de la RTBF a montré que c'était le cas jusqu'au cœur de la capitale, bilingue, de notre pays : les autorités communales de Molenbeek avouent même qu'il manque 30 % d'enseignants de néerlandais dans leurs écoles !

ACCORD DÉCEVANT

Plutôt ennuyeux au moment où le Pacte d'excellence préconise de renforcer l'apprentissage des langues. Un souhait qui a été chiffré : il faudrait engager plus de 500 enseignants (équivalents temps plein) ! Un budget de 24 millions est prévu dans les trajectoires budgétaires du Pacte. La mise en place est planifiée pour septembre 2021 en primaire (3^e) et 2025 en secondaire.

Alors, comment fait-on ? Devrait-

on exploiter à fond d'autres filières (« native speakers », inter-prètes, etc.) que celle de l'enseignement ? Puisque l'accord qui a été signé entre les Communautés pour permettre à des profs flamands de venir enseigner en Wallonie et inversement n'a jamais décollé. La ministre désirait même introduire un incitant financier, ce qu'ont refusé ses collègues fla-

mand et germanophone.

« Cette pénurie est liée au manque de reconnaissance de ce métier et de ses conditions de travail », explique M^{me} Schyns. « Notre action vise à soutenir tous les enseignants : accueil des enseignants débutants, réforme de la formation initiale, formation continue et ciblée... »

HEURES SUP'

Elle veut valoriser la fonction grâce aux mesures du Pacte et à la réforme de la formation. Une réforme qui devrait permettre de mieux préparer les enseignants à la complexité du métier et partant, de revaloriser son image et d'attirer davantage d'étudiants.

Dans le cadre du Pacte, des actions sont menées pour clarifier les référentiels, doter les enseignants d'outils pédagogiques et favoriser le travail collaboratif. Une dernière piste : la possibilité pour des enseignants volontaires de prêter des heures sup' rémunérées. ●

DIDIER SWYSEN

Des initiatives un peu partout en Wallonie**Le wallon à l'école, cela restera facultatif**

L'arabe, le néerlandais, l'anglais... et le wallon dans tout ça ? Posez la question à Marc Bolland, le bourgmestre PS de Blegny. Si cela ne tenait qu'à lui, les petits Wallons seraient initiés dès leur plus jeune âge à la langue de leurs aïeux.

Et il a d'ailleurs joint le geste à la parole. « Il y a dix ans environ, nous avons décidé d'introduire le wallon dans les écoles fondamentales de la commune », explique-t-il. « Une école poursuit l'expérience aujourd'hui. Cela n'a, en effet, pas pris partout. Certains parents étaient allergiques et tous

les enseignants n'étaient pas très motivés. »

L'idée n'était pas de donner un cours classique de langue aux enfants, mais d'amener le wallon dans certaines activités comme la préparation d'un spectacle scolaire. « L'objectif est surtout de faire baigner les enfants dans le

multilinguisme dès leur plus jeune âge pour ouvrir leur esprit », précise le bourgmestre liégeois. « Il n'a pas été difficile de trouver des personnes-ressources, il y a, par exemple, des troupes théâtrales très actives dans notre commune. »

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Marc Bolland se réjouit qu'une école liégeoise, qui forme de futurs enseignants, développe une option en langue wallonne. « En

France, les langues régionales sont mieux reconnues », lance-t-il encore.

Une chose est claire en tout cas : le wallon à l'école, cela restera facultatif. Une initiative que le cabinet de la ministre Schyns laisse aux pouvoirs organisateurs. Et des initiatives ont été prises aux quatre coins de la Wallonie... ●

D.SW.

La proposition de Flahaut fait réagir, mais pourtant...**Cours d'arabe dans les écoles : c'est prévu !**

En « soulignant la nécessité de promouvoir rapidement l'enseignement de la langue arabe dans les écoles de la Fédération, car c'est une question de respect et un pas de plus vers le vivre ensemble », le ministre francophone du Budget, André Flahaut (PS), n'est pas passé inaperçu et a même essuyé quelques critiques assez vives.

Pourtant, ce qu'il a twitté lundi... existe déjà. On parle dans l'enseignement de langue moderne 1 (dès les primaires), 2 (dès la 3^e secondaire) et 3 (5^e et 6^e secondaires). La LM 1, c'est obligatoirement le néerlandais à Bruxelles. En Wallonie, c'est le néerlandais, l'anglais ou l'allemand, au choix. Pour la LM 2, on élargit le choix : aux langues précitées s'ajoutent l'italien, l'espagnol, le chinois... et

l'arabe. Le russe entre aussi en ligne de compte pour la LM 3.

Cela signifie qu'une école qui souhaiterait mettre l'arabe à son programme ne devrait demander aucune autorisation : elle est en droit de le faire. L'Athénée de Woluwe-Saint-Lambert a offert cette opportunité à ses élèves (de 5^e secondaire) il y a deux ans. Une grande première en Belgique. Le préfet de cette école bruxelloise se disait persuadé que son apprentissage permettrait à ses élèves d'ouvrir leurs horizons. Fin de parcours en 2017 par manque de candidats...

Actuellement, il n'y a que deux écoles bruxelloises qui ont inscrit le russe et le chinois en LM 3. Pour le chinois, c'est l'Athénée Crommelynck (Woluwe-St-Pierre). Pour le russe, c'est l'Athénée Uccle 1.

OUVERTURE AUX CULTURES

Rappelons qu'outre ces cours, il existe un programme d'ouverture aux langues et aux cultures (OLC), adopté par 251 écoles en 2017-2018 (plus de 370 cours organisés). Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération et onze pays (Chine, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Turquie, Tunisie, Pologne, Portugal, Roumanie et Russie), deux types de cours sont proposés : un cours de langue dispensé aux seuls élèves de l'enseignement fondamental et secondaire dont les parents en ont fait la demande. Et un cours d'ouverture aux langues et aux cultures assuré conjointement par l'enseignant OLC (issu de la culture concernée) et l'instituteur/professeur. ●

D.SW.